



Peut-on exiger un remboursement d'un appareil sous garantie?

Par **cat6354**, le **12/12/2008** à **16:47**

Nancy, le 12/11/2008
Bonjour,
Il y a moins d'un an (environ 6 mois) , j'ai fait l'acquisition pour une somme de 200€ d'un téléviseur Thomson à tube chez Darty qui est sous garantie. Suite au constat d'anomalies de fonctionnement (fluctuation du son), ce téléviseur est reparti en SAV, qui ne pouvant effectuer la réparation, me propose un échange de téléviseur. Or le modèle ne se fait plus (il existe encore chez d'autres fournisseurs). Ils me proposent donc un modèle LCD coûtant 100€ de plus (début de gamme) qui ne me convient pas. Je demande un remboursement : on me répond que ce n'est pas possible et on me propose un avoir valable 1 an. Or comme ce modèle existe encore chez d'autres fournisseurs, je souhaite être remboursée. Suis-je dans mon droit? Sur quoi puis-je m'appuyer pour le faire valoir?
Je vous remercie pour toute information à ce sujet.